

EVALUATION DU VOLET JEUNES EN RUPTURE DU CEJ

IR2, Isabelle Recotillet (Coordination)
Dictys Conseil, Renaud Garrigues
Lest CNRS, Cathel Kornig
avec l'appui du Carif-Oref PACA

Plan de la présentation

- 1 **Rappel des objectifs de l'évaluation**
- 2 **Méthodologie de travail**
- 3 **Terrain d'enquête**
- 4 **Principaux résultats**
- 5 **Analyse Forces Faiblesses Opportunités Menaces (FFOM)**
- 6 **Pistes de réflexion**

1 Rappel des objectifs de l'évaluation du Volet Jeunes en Rupture du CEJ, vague 1

Evaluation transversale de la mise en oeuvre de 9 projets expérimentaux en région PACA

- Permet de comprendre le comment et le pourquoi des résultats obtenus
- Elle permet d'identifier dans quelle mesure les difficultés dans l'atteinte des résultats proviennent d'un problème lié à la conception, à l'exécution de l'expérimentation et/ou au contexte

- Est-ce que les 9 projets se sont déroulés comme prévu ?
- Est-ce que les résultats ont été atteints comme prévu ?
- Est-ce que les objectifs et les impacts sont atteints grâce à aux réalisations obtenues ?



Nom du projet	Nom du porteur de projet	Territoire	Calendrier	Nombre de bénéficiaires prévus	Consortium
Accompagnement vers et dans le CEJ des jeunes en rupture du territoire du littoral Ouest Var et de la C.A. Sud Sainte Baume	APEA	Seyne sur Mer, Saint-Mandrier, Six-Fours, Ollioules, Sanary, Bandol, Saint-Cyr sur Mer, La Cadière d'Azur, Le Castellet, le Beauset, Evenos, Signes	01/12/2022 – 30/11-2024	300	Oui
Jeunes Ré@actifs06 Dispositif mobile de (re)connexion à l'emploi à destination des jeunes en rupture dans les Alpes-Maritimes	P@JE	Nice Métropole, CA de la Riviera française, CA du pays de Grasse	01/12/2022 – 30/11/2024 (Abondement 11/2025)	400 repérés 200 entrées en CEJ-JR	Non
Les Bons Bails	Evolio Pae	Marseille, Pays d'Aix et Pays d'Aubagne	Novembre 2022 – novembre 2024	400	oui
Orientation des jeunes en rupture suivis par le SIP vers la mission locale de Marseille dans le cadre du CEJ	Sauvegarde 13	Marseille	01/10/2023-30/09/2024	200	Non
Parcours optimisateur de potentiel (POP)	Les ateliers de l'éducation – Le Loft Pédagogique	Var Estérel	01/10/2022-31/09/2024	120 repérés 60 entrées en CEJ -JR	Non
SAS' de prev vers l'emploi « la ruche et la fabrique »	Groupe ADDAP 13	Etang de Berre, Marseille 13 ^e et Marseille 14 ^e	Octobre 2022 – décembre 2023	120	Oui
Jeunes en rupture AALI	AMA	Pays d'Arles	01/10/2022-30-09-2024	200	Non
Passaj	Association Montjoye	Bassin Cannois et CA Sophia Antipolis	Fin 30/11/2025 Abondement	85	Non
C'est carré_84	API	Territoire de la ML du Grand Avignon	01/10/2022-30/09/2024	100 repérés 40 entrées	Oui

1 Méthodologie de travail





Critères de l'évaluation et questions évaluatives

PERTINENCE

Dans quelle mesure les jeunes ciblés par les projets correspondent-ils à la définition des jeunes en rupture définis dans l'appel à projets ? des difficultés ont-elles été rencontrées pour le ciblage des jeunes ?

Les activités proposées sont-elles adaptées aux besoins identifiés des jeunes en termes d'accès aux droits, au logement, à la santé, à la mobilité et d'accès à l'emploi ?

Dans quelle mesure le projet répond-il aux problématiques spécifiques liées à l'exclusion sociale des jeunes (isolement, défiance vis-à-vis des institutions, précarité...)?

EFFICACITE

Dans quelle mesure les objectifs prévisionnels ont-ils été atteints ? Étaient-ils clairs et réalistes ?

Comment le repérage (Aller Vers) est-il mis en œuvre pour aller à la rencontre des jeunes en rupture et quels résultats tangibles ont été obtenus en termes de contact et d'engagement dans les parcours d'accompagnement ? quels sont les freins qui restent à lever ?

Le projet a-t-il adapté les méthodes de mobilisation et d'accompagnement en fonction des profils spécifiques des jeunes afin de leur permettre d'aller vers une situation durable (formations, accompagnement santé, logement, ressources...)?

Comment le porteur de projet mesure-t-il l'impact de son intervention sur le parcours d'insertion des jeunes ?

Comment le projet s'est-il adapté aux difficultés rencontrées et comment a-t-il pris en compte la satisfaction des jeunes et des acteurs associés dans un processus d'amélioration continue ?

COHERENCE

Comment s'est traduit le partenariat avec les missions locales ?

Le projet s'inscrit-il en complémentarité avec des actions existantes dans le territoire (mises en place par les missions locales ou des acteurs associatifs) ?

Le projet vient-il répondre à des besoins dans le territoire qui ne sont pas couverts par d'autres acteurs ?

Les partenariats du porteur de projet sont-ils bien définis et coordonnés pour assurer une prise en charge globale du jeune ?



Critères de l'évaluation et questions évaluatives

EFFICIENCE

Le projet utilise-t-il de manière optimale les ressources financières et humaines disponibles pour atteindre les résultats escomptés ?

Les ressources sont-elles allouées de manière efficace entre les différents volets et les divers partenaires impliqués dans le projet, et eu égard aux besoins des jeunes ?

SOUTENABILITE

Le modèle d'accompagnement proposé est-il reproductible, notamment en lien avec les ressources locales et les partenariats ?

Sous quelles conditions l'expérimentation peut-elle être étendue à d'autres territoires d'une part, et comment peut-elle être intégrée aux politiques publiques existantes ?

Comment le projet intègre-t-il les partenaires locaux (mission locale, bailleurs sociaux, acteurs santé...) pour initier une poursuite des actions dans le temps ?

IMPACT

Comment le projet contribue-t-il à des changements durables dans la vie des jeunes identifiés en rupture ?

Quels sont les résultats attendus pour les jeunes à court, moyen et plus long terme, et comment peuvent-ils être mesurés ?

Méthodologie de l'évaluation

Phase 1

Cadrage

Travail sur la documentation des projets, les données de suivi et les données financières

Entretien semi-directif avec les représentantes DREETS PACA des pôles

- "emploi – insertion"
- "Inclusion sociale solidarité".



Phase 2

Entretiens en présentiel et en distanciel réalisés entre le 24 octobre et le 18 décembre 2024 :

32 entretiens semi-directifs dans les 9 expérimentations de la vague 1 auprès :

- directions des structures porteuses de projet
- équipes de professionnels de la structure porteuse
- jeunes ayant bénéficié du dispositif CEJ JR
- DDETS
- ARS-DD
- missions locales engagées aux côtés des porteurs de projet



32 entretiens
enregistrés et
intégralement
retranscrits

Phase 3

Enquête en ligne auprès des partenaires (consortium et/ou partenaires mobilisés).

- Réalisation du questionnaire à l'issue des entretiens
- Passation et analyse par le CARIF-OREF



Phase 4

Analyse et rédaction

- Analyse des entretiens
- Analyse des documents (projets, compte-rendus, bilans, etc.)



Production et restitution du rapport final.

3 Terrain d'enquête



32 entretiens – 64 personnes interrogées (réalisés entre le 24 octobre et le 18 décembre 2024)

Projet	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Présentiel	Présentiel	Présentiel	Présentiel & Distanciel	Présentiel & distanciel	Distanciel	Distanciel	Distanciel	Distanciel
Direction	2h20 (2)	1h15 (1)	1h (2)	2h30 (2)	1h (1)	1h (1)	1h45 (2)	1h45 (2)	1h30 (2)
Equipe projet	2h (4)	1h35 (1)	1h40 (1)	1h30 (5)	2h30 (3)	1h30 (4)	1h40 (3)	1h40 (2)	-
Jeunes	-	-	1h30 (4)		1h00 (5)				
Mission locale	1h (1)	1h20 (2)	1h (1)		1h (1)		1h15 (1)	1h00 (1)	1h00 (1)

Entretiens DREETS / DDETS / ARS :

- 1 entretien DREETS (2)
- 4 entretiens DDETS (5)
- 1 entretien ARS-DD (2)

- Un accueil favorable à l'évaluation
- Des bilans qui n'ont pas toujours été faits en interne
- Besoin de faire retour sur l'expérimentation et ses difficultés / atouts
- Un temps nécessaire pour les collectifs pour prendre du recul sur leur projet

4 Principaux résultats





Pertinence du dispositif

Dans quelle mesure les jeunes ciblés par les projets correspondent-ils à la définition des jeunes en rupture définis dans l'appel à projets ? des difficultés ont -elles été rencontrées pour le ciblage des jeunes ?

- ❑ Accueil de **jeunes** très en difficulté, avec des **problématiques complexes** (mobilité, santé, logement, etc.), parfois plus que ceux habituellement accueillis
- ❑ Importance et pertinence du dispositif, qui propose un **accompagnement global** via un **interlocuteur unique**. Sans cet accompagnement, les jeunes peinent à accéder aux ressources disponibles, faute d'information ou de moyens.
- ❑ **Critique** du ciblage et d'un des critères d'éligibilité :
 - Critère basé sur la distinction entre "inscription passive" et "suivi actif" jugé trop restrictif
 - De nombreux jeunes en besoin évident étaient exclus car non suivis activement (présence dans les bases de données missions locales, France Travail)
 - Cette restriction a limité le nombre d'accompagnements possibles et entravé l'atteinte des objectifs quantitatifs
 - Malgré une capacité d'adaptation des structures

Dans quelle mesure les jeunes ciblés par les projets correspondent-ils à la définition des jeunes en rupture définis dans l'appel à projets ? des difficultés ont -elles été rencontrées pour le ciblage des jeunes ?

- ❑ Remise en question de la **catégorie** « jeunes en rupture »
- ❑ **Méconnaissance** des **publics** et une mauvaise interprétation de leur invisibilité. Inversement, ils peuvent être visibles du service public de l'emploi mais sans qu'il y ait une réponse adaptée à leurs difficultés. Cela montre toute la **pertinence** d'un **accompagnement en amont** de l'**entrée** dans un **accompagnement de droit commun**, mais montre les limites du critère d'éligibilité



Pertinence du dispositif

Dans quelle mesure le projet répond-il aux problématiques spécifiques liées à l'exclusion sociale des jeunes (isolement, défiance vis-à-vis des institutions, précarité...) ?

- Les **activités** sont **adaptées** aux **besoins des jeunes** (besoins identifiés dès les premiers échanges / accompagnement pensé comme global, centré sur l'individu). En fonction de l'avancée des jeunes dans leur accompagnement, les activités sont adaptées, renforcées, réorientées.

Dans quelle mesure le projet répond-il aux problématiques spécifiques liées à l'exclusion sociale des jeunes (isolement, défiance vis-à-vis des institutions, précarité...) ?

- En **articulant accompagnement social** et **accompagnement** vers la **formation/l'emploi**
- En **s'appuyant** sur un **accompagnement** caractérisé par une **dynamique d'échanges**, de proximité et de confiance réciproque
- En proposant un **accompagnement** sur **mesure**, mélange d'accompagnement individuel et collectif, avec une fréquence adaptée, une flexibilité, et une posture de l'accompagnant différenciée de celle des CIP en mission locale



Dans quelle mesure les objectifs prévisionnels ont été atteints ? Étaient-ils clairs et réalistes ?

- Ils ont été **quantifiés rapidement** en raison du calendrier imposé par l'appel à projet
- L'atteinte des objectifs portait sur des **indicateurs quantitatifs** relatifs au nombre de jeunes repérés (et/ou accompagnés), et au nombre de jeunes ayant signé un CEJ
- En résumé, les indicateurs demandés sont majoritairement quantitatifs et **ne permettent pas de justifier du travail important réalisé en amont** de la signature du CEJJR. Les porteurs de projet ont tous créés leurs propres indicateurs qualitatifs pour pouvoir en rendre compte.
- A la remise du rapport, **59 %** des objectifs sont atteints quant au **repérage** / **85 %** sont atteints concernant **l'accompagnement**.
- En revanche, en moyenne **20% seulement des objectifs sont atteints quant à la signature de CEJ-JR**, ce qui est expliqué en grande partie par la contrainte sur les critères d'éligibilité d'une part, par le temps long de l'aller-vers et de l'accompagnement.

Comment l'aller-vers a été mis en oeuvre ? Pour quels résultats ?

- Les différentes **méthodologies** de repérage et d'aller-vers ont donc été **diverses et séquencées** en fonction des projets.
- Pour les structures habituées aux méthodologies d'aller vers comme c'est le cas pour les associations de prévention par exemple : présence répétée et continue dans les lieux de vie des jeunes, mise en confiance progressive
- Pour les structures qui travaillent habituellement sur la base des **logiques dites de guichet** : prise de conscience progressive de l'importance d'**adapter les méthodologies d'aller vers en fonction des territoires et des problématiques de rupture**.
- Peu de stratégie définie en amont** le plus souvent, mais ont expérimenté chemin faisant et adapté leurs méthodes de façon continue.



Le projet a-t-il adapté les méthodes de mobilisation et d'accompagnement en fonction des problématiques rencontrées ?

- L'approche** est progressive et adaptée.
- Les parcours, ateliers et rythmes de rendez-vous ont été **ajustés aux besoins et au rythme des jeunes**
- Un **gros travail d'accompagnement a été fait**, y compris pour les jeunes en rupture qui ne remplissaient pas les critères d'éligibilité du CEJIR (la plupart des structures ont fait plus de repérage et d'accompagnement que prévu)
- Les **méthodes de mobilisation et d'accompagnement** sont différemment **co-construites et suivies avec les missions locales**. La coordination a parfois été insuffisante entre missions locales et porteurs, voire a été freinée parfois par une concurrence entre eux.

Comment le porteur mesure l'impact de son intervention sur le parcours d'insertion des jeunes ?

- Les **structures ont renseigné les indicateurs** demandés via le Collecteur. Elles sont **habituées** aux méthodologies de suivi
- Elles ont été relativement **critiques quant à l'efficacité de ces indicateurs** :
 - l'absence d'indicateurs sur le **travail réalisé en amont de la signature** sur l'insertion sociale, sur la **levée des freins**
 - l'absence d'indicateurs sur les différentes **méthodes** utilisées et les **moyens** mobilisés
 - l'absence d'indicateurs sur la **suite de l'accompagnement après signature** du CEJ IR

Comment le projet s'est adapté aux difficultés rencontrées et a pris en compte la satisfaction des jeunes et des porteurs ?

- Une grande **souplesse / adaptation** est observée
- Des **difficultés** en matière de **ressources humaines** tout au long des projets
- Des **inégalités** quant à **l'accompagnement des projets par les services de l'Etat** qui permettent amélioration continue

Comment s'est traduit le partenariat avec les missions locales ?

- ❑ Des **configurations** partenariales **différentes** avec les **missions locales**
 - 5 projets impliquent une mission locale
 - 4 projets impliquent 2 à 3 missions locales

- ❑ Des **partenariats très variables d'un projet à un autre** et qui ont **évolué** dans le temps

Un **partenariat construit chemin faisant** ou une **coopération** engagée dès la conception du projet pour une autre partie des projets (contribution à la définition des objectifs quantitatifs ou du cadre de co-accompagnement)

Un **positionnement des missions locales qui a évolué** :

- Une phase d'observation (résultats du repérage et des propositions de signatures du CEJ-JR)
- Face aux difficultés à aboutir à la signature de CEJ-JR, une plus forte mobilisation qui s'est notamment traduite par la recherche de solutions : orientation des jeunes non-inscrits en mission locale, analyse des portefeuilles afin de repérer les jeunes en veille et de leur proposer une orientation vers le dispositif (à la marge)....

Pour quelques projets, les **relations entre direction de structure et direction de mission locale ont pu être conflictuelles à certains moments (critères d'éligibilité)**. Ces tensions sont beaucoup moins perceptibles au niveau des équipes mobilisées sur le co-accompagnement

Le projet s'inscrit-il en complémentarité avec des actions existantes dans le territoire (mises en place par les missions locales ou des acteurs associatifs) ?

- ❑ Une **minorité** de porteurs de projets a **réalisé un état des lieux de l'offre territoriale d'appui en direction des jeunes en rupture**.
- ❑ Une partie des **directions des ML** ont **souligné leur intérêt par rapport à la nouvelle expertise d'aller-vers proposée par les opérateurs**, qui répond à un véritable besoin, non couvert par l'offre de service de la Mission locale, dont en particulier l'intérêt d'un accompagnement avant l'inscription en mission locale pour des jeunes qui, sans le dispositif, seraient réorientés ou pour lesquels, elles seraient limitées dans leur capacité d'accompagnement.
- ❑ Une **nécessaire action de communication** pour présenter l'offre de service proposée et voir comment organiser les liens avec les acteurs.
- ❑ En fonction des territoires, **les enjeux d'articulation et de coordination avec les actions / dispositifs** déjà en place diffèrent :
 - dans les territoires relevant de la politique de la ville où de nombreux acteurs interviennent déjà, le besoin de coordination est important . D'ailleurs à la demande de l'Etat, un des projets a dû être redéployé dans de nouveaux territoires ne relevant pas de la politique de la ville. Certaines DDETS ont par ailleurs été attentives dans les instances de suivi à la coordination entre les acteurs pour limiter les risques de concurrence entre dispositifs ;
 - Dans les territoires urbains ne relevant pas de la politique de la ville et non couvert par ce type de services et dans les territoires éloignés des agglomérations et plus ruraux , la complémentarité est plus aisée à construire.
- ❑ Une partie des acteurs interrogés **regrette le manque de régulation et de mise en relation par les services de l'Etat** pour mieux assurer **la complémentarité des dispositifs**

Le projet vient-il répondre à des besoins dans le territoire qui ne sont pas couverts par d'autres acteurs ?

- ❑ Dans la majorité des territoires, l'offre de services déployée a permis de répondre à des besoins mal couverts ou couverts par plusieurs acteurs mais impliquant des passages de relais / orientation, facteurs d'un risque accru de rupture de parcours.
- ❑ Certains des porteurs de projets insistent sur l'intensité de l'appui proposé et sa réactivité, vecteur de forte valeur ajoutée au regard de ce qui préexistait.

Les partenariats du porteur de projet sont-ils bien définis et coordonnés pour assurer une prise en charge globale du jeune ?

5 projets portés par un seul acteur et 4 par un consortium. Les consortiums sont en majorité composés de 3 à 4 partenaires.

Les consortiums répondent à une logique d'expertise, le porteur de projet s'entourant de partenaires experts sur les différents volets de l'appel à projets.

Des difficultés dans la gestion du partenariat au sein des consortium :

- Un cadre d'actions insuffisamment défini au départ et des difficultés à trouver la bonne place de chacun
- Une logique de sous-traitance en lieu et place d'une co-intervention
- Des coopérations insuffisantes, générant des frustrations d'autant plus importantes que les résultats tardent à être obtenus
- Un trop grand nombre d'acteurs rendant la coordination très ardue
- Des concurrences au sein même du consortium se traduisant par des tensions sur la mise en œuvre.

Pour une large partie des projets, **l'expérimentation ne semble pas avoir permis de créer de nouveaux partenariats, les acteurs s'appuyant avant tout sur leur réseau.** Ils ont pu néanmoins renforcer leur partenariat existant au service des besoins des jeunes.



Facteurs de réussite

Territoire

- Une sélection de **porteurs diversifiés** (profils de jeunes, territoires, méthodes de travail, actions)
- Bonne **connaissance** des dispositifs, actions et acteurs sur le territoire (**diagnostic / cartographie**)

Partenariats

- Consortium de **petite taille**, logique d'expertise et **complémentarité** de services
- Pré-existence** des partenariats : des **temps longs** de pratiques, **d'échanges** et d'expériences sont nécessaires pour pouvoir être mutualisés efficacement
- Capacité des partenaires à appréhender et à travailler avec des cultures professionnelles différentes (exemple : **la libre adhésion** du côté du travail social, **l'engagement avec ses droits et devoirs** du côté de l'insertion professionnelle)

Repérage

- Coopération** : lorsque les professionnels des missions locales et le porteur de projet se sont **engagés ensemble** dans des actions d'identification de potentiels bénéficiaires, dans des actions d'aller-vers pour le repérage.
- Une **flexibilité** donnée aux porteurs pour adapter les pratiques de repérage et mobiliser des approches de type aller-vers
- Capacité **d'adaptation** des porteurs : limite les phénomènes d'exclusion liés au critère d'éligibilité
- Soutien** et collaboration des **services de l'Etat** pour adapter chemin faisant le projet aux besoins du territoire et du public cible

Accompagnement

- Un **nombre raisonné** de jeunes à accompagner (expérimentation)
- Des porteurs qui mobilisent **savoirs faire**s et **expertises** pour accompagner les jeunes « en rupture » (accompagnement sur-mesure, centré sur les besoins du jeune)
- Proximité** : lorsque des professionnels des structures ont pu organiser des permanences au sein de la mission locale et plus largement par les échanges sur les situations, les recherches de solutions et les avancées du parcours

Signature CEJ

- Coopération** forte entre porteur et mission locale



5 Analyse Forces Faiblesses Opportunités Menaces (FFOM)



A
F
F
O
M

Forces

- Un dispositif pertinent qui cible des jeunes en grandes difficultés et qui ne "pouvaient" pas être suivis par le service public de l'emploi, qui répond à des problématiques larges (santé notamment), qui inclue un temps nécessairement long de remobilisation en amont de la mission locale (jusqu'à 2 ans)
- Un dispositif qui s'appuie sur le savoir-faire du tissu associatif pour repérer les jeunes en rupture, celle-ci étant généralement multidimensionnelle. Cela permet de faire émerger la diversité et l'évolution des motifs de rupture
- Un dispositif ayant cherché à créer des articulations et collaborations entre les acteurs associatifs du travail social et les missions locales, entre insertion sociale et insertion professionnelle
- Un dispositif d'insertion professionnelle qui s'appuie sur les pratiques d'accompagnement des travailleurs sociaux : création d'une relation de confiance, articulation entre temps de suivi individuels et mise en collectif
- Des porteurs de projet agiles et réactifs face aux difficultés de repérage des jeunes en rupture

Faiblesses

- Des critères d'éligibilité trop restrictifs qui ont exclu une partie du public cible et qui questionnent la catégorie de l'action publique "les jeunes en rupture"
- Un dispositif peu flexible au regard des difficultés rencontrées sur le terrain
- Un dispositif qui appréhende insuffisamment le rythme et la temporalité de la relation d'accompagnement
- Un ensemble d'indicateurs qui ne traduit pas suffisamment la qualité et l'intensité de l'accompagnement réalisé, que le CEJRR ait été signé ou non
- Un modèle partenarial peu innovant, parfois mal calibré, pas assez coordonné ni encadré
- Le co-accompagnement avec les missions locales dépend des territoires et des niveaux hiérarchiques
- La concurrence des publics et des dispositifs complexifie le repérage
- Inégalité d'accompagnement par l'Etat des porteurs de projets selon les départements

Opportunités

- Opportunité de poursuivre une action publique qui coordonne et met en synergie les acteurs de l'insertion sociale et de l'insertion professionnelle
- Le dispositif permet des échanges et une acculturation professionnelle entre les deux secteurs d'activité
- Identification de nouvelles problématiques d'exclusion ou de rupture, de profils et/ou difficultés par la diversité des méthodologies de l'aller-vers et des partenariats mobilisés
- Ce type de dispositif permet d'appuyer des porteurs de projets ancrés dans leur territoire et dans leurs relations partenariales : plus les relations sont établies et anciennes avec des partenaires, en particulier les missions locales, plus la conduite de projet est agile au bénéfice de l'efficacité de l'action

Menaces

- Un modèle économique des AAP qui réduit les capacités de capitalisation des porteurs de projets et qui génère une incertitude économique non bénéfique au projet, et qui fragilise l'équilibre financier des associations
- Un repérage de plus en plus difficile sur des zones d'intervention couvertes par de multiples structures d'accompagnement, face à des jeunes parfois lassés des dispositifs qui se succèdent
- Des métiers du travail social peu attractifs, où le turn-over important crée des difficultés pour les porteurs de projet souvent amenés à recruter en fonction des financements publics
- Des expérimentations sans visibilité sur le modèle de généralisation et pérennisation



Un dispositif qui trouve son public mais qui soulève des interrogations sur son périmètre et son financement

- L'ambition du volet Jeunes en rupture : **permettre à des jeunes souffrant de difficultés multiples** de revenir vers un parcours d'accompagnement formalisé, de droit commun.
- En cela, les neuf projets expérimentaux ont **réussi** :
 - à déployer des **méthodes** diverses de repérage, appuyés par des collaborations
 - à identifier un **public** ne souhaitant pas ou plus entrer dans des dispositifs d'Etat.
- Le critère des 5 mois a posé de nombreuses difficultés
- Les **règles** de **financement** n'ont toujours été comprises par les porteurs
- Une partie des projets a **mobilisé** ses **fonds propres**



Une évaluation de la mise en œuvre

- L'évaluation a porté ici sur la mise en œuvre et non sur l'impact
- L'évaluation de la mise en œuvre sur les expérimentations de la vague 1 de l'AAP PACA ne montre pas de spécificité quant aux résultats par rapport aux évaluations existantes sur le territoire national